



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Séance du 24 mai 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-quatre mai
à 20 heures 30, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Monsieur Denis TURREL,
au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 17 mai 2018

Délibération N°08 05 18	ZA de Peyssies - Cession d'une parcelle à l'entreprise Impression Créative
----------------------------	---

Etaient présents :AUDOUBERT Michel, BAGGIO Thierry(remplaçant de M. AUDOUBERT René), BARBERO Michel, BAROUSSE Stéphane, BEDEL Philippe, BERET Marie-José (remplaçante de M. SENECLAUZE Christian), BENARFA Ali, BROS Bernard, BRUN Karine, CARRASCO José, CAZARRE Max, COT Jean, COSTES Alexandra, DEJEAN Daniel, DEJEAN Henri, DELAVERGNE Evelyne, DELSOUC Marc, FERRAGE Pierre, FORGET Éric, GALY Maurice, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GRAGLIA Fabrice (remplaçant de M^{me} DEDIEU-CASTIES Françoise), GREGOIRE Anne-Marie, GRYCZA Daniel, HALIOUA Jean-Louis, LEBLANC Daniel, LEFEBVRE Patrick, LEMASLE Patrick, LIBRET-LAUTARD Madeleine, MAILHOL Béatrice, MAURY Robert (remplaçant de M. DEVIC henri), MASSARUTTO Patrick, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYA Anne-Marie, RACCA Jean-Pierre, RIAND Sandrine, SALAT Éric, SEQUELA Jean-Louis, SUZANNE Colette, TEMPESTA Marie-Caroline, TURREL Denis, VEZAT-BARONIA Maryse, VIEL Pierre, VIGNES Michel

Pouvoirs : BOUVIER Claude (pouvoir donné à DEJEAN Henri), DANES Richard (pouvoir donné à CARRASCO José), FAUSTINI Marie-Claire (pouvoir donné à SUZANNE Colette), FEUILLERAC Jean-Paul (pouvoir donné à CAZARRE Max), MEDALE GIAMARCHI Claire (pouvoir donné à MAILHOL Béatrice),

Etaient Excusés : BERNARD Marie-Christine, BIBES-PORCHER Ghislaine, CARRERE Gérard, CESAR Jean-Claude, DUPONT Michèle, ISRAEL Pierre, MICHEL Robert

Secrétaire de séance : GILAMA Chantal

OBJET : ZA de Peyssies - Cession d'une parcelle à l'entreprise Impression Créative

Monsieur le Président expose aux membres de l'assemblée que l'entreprise Impression Créative, souhaite acquérir la parcelle n°1415 d'une superficie de 2500m² sur la zone artisanale de Peyssies afin de pouvoir répondre à son développement.

Le projet consisterait en la construction d'un bâtiment de 150m² (atelier et bureau).

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de céder la parcelle n°1415 d'une superficie de 2500 m² à la société Impression Creative ou toute autre personne morale la représentant pour un prix de 11€ HT/ m².

La demande de l'avis des domaines est en cours.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 17 mai 2018,

Entendu l'exposé du Président,

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De vendre la parcelle n°1415 d'une superficie de 2500m² sur la zone artisanale de Peyssies à l'entreprise Impression Créative ou toute autre personnalité morale la représentant ; pour un prix de 11€ HT/m², soit un montant total de 27 500 € HT, dans les conditions ci-dessus énoncées ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte de vente avec l'entreprise Impression Créative ou tout autre personne morale se substituant à ladite société ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles et nécessaires à ce dossier ;

Pour copie conforme,
Adopté à l'unanimité

Le Président,

Denis TURREL

Délibération publiée,
transmise au Représentant
de l'Etat et certifiée exécutoire
à compter du ...29 Mai 2018.....

